

CONDITIONS GENERALES

ANNEE 2020-2021

Formalités d'admission

Les parents envoient une demande d'admission par email. La décision d'inscription est prise par la Direction. La finance d'inscription de 250.-CHF doit être versée pour chaque nouvel enfant à réception de la facture qui intervient une fois le contrat signé. L'inscription de l'enfant est définitivement confirmée au moment où le paiement de la finance d'inscription a pu être enregistré par l'écoline. Cette finance couvre les frais administratifs d'admission. Elle n'est donc remboursée en aucun cas et n'est pas déductibles des factures à venir.

Conditions tarifaires

Ecolage (hors vacances scolaires), par mois sur 10 mois : Les contrats, sauf mention du contraire, n'incluent pas les périodes de vacances scolaires du Canton de Vaud-

L'écoline, société à but non lucratif et certifiée B Corp, offre des tarifs réduits (de 5 à 70%) aux familles qui en font la demande, après examen de leur dossier (Déclaration de revenus, motivations), et dans la mesure de ses capacités financières.

Les forfaits incluent l'encadrement des enfants, la majorité des fournitures utilisées par les enfants ainsi que tous les frais liés aux activités des enfants notamment les sorties découverte.

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction : la place étant réservée dans tous les cas.

FORFAITS PRESCHOOL 2020-2021			
	De	A	Ecolage mensuel
Preschool x3	8h30-9h	14h-14h15	1250.-
Preschool x4	8h30-9h	14h-14h15	1515.-
3 Days maxi	8h30-9h	15h45-18h15	1705.-
4 Days mini	8h30-9h	15h45-16h	1815.-
4 Days maxi	8h30-9h	15h45-18h15	2260.-
Full week (5 full days)	7h30-9h	15h45-18h15	2820.-

FORFAITS SCHOOL 2020-2021			
	De	A	Ecolage mensuel
School 1 mini	8h30-8h50	13h25-14h15 (x3) 15h45-16h (x1)	1560.-
School 2 mini 4 Days mini	8h30-8h50	15h45-16h	1815.-
4 Days maxi	8h30-8h50	15h45-18h15	2260.-
Full week (5 full days)	7h30-9h	15h45-18h15	2820.-

OPTIONS			
	De	A	
Early Start	7h30	8h50 - 9h	55.-/jour
Afternoon School	14h15	16h	85.-/jour
Afternoon Club	16h	18h15	125.-chf/jour
Wednesday Half day	7h30-9h Ou 14h-14h15	14h-14h15 16h-18h15	320.-/mois
Wednesday Full day	7h30-9h	16h-18h15	470.-/mois

FORFAITS PARASCHOOL 2020-2021				
	De	A		
Lunch	12h	13h25-14h15	85.-/jour	
Lunch + afternoon School	12h	15h45-16h	170./jour/mois	
Lunch + afternoon School + Club	12h	15h45-18h15	295.-/jour/mois	
TRAJET + PARASCOLAIRE			<4 enfants	>4 enfants
Trajet + Lunch + afternoon School	11h55	15h45-16h	225.-/jour/mois	210.-/jour/mois
Trajet + Lunch + afternoon School + Club	11h45	15h45-18h15	350.-/jour/mois	335.-/jour/mois
Trajet + Lunch + trajet	11h45	13h45	195.-/jour/mois	165.-/jour/mois
Wednesday : trajet + Lunch + afternoon	11h45	15h45-18h15	375.-/jour/mois	365.-/jour/mois

Ateliers vacances (voir Annexe)

Dépannage (pour les enfants de l'écoline)

Selon la disponibilité, des dépannages peuvent être possibles sur demande préalable (le plus tôt est le mieux). Les tarifs sont les suivants :

- 1 garderie du matin : 10.-
- 1 garderie du midi (repas inclus) : 35.-
- 1 garderie du soir : 25.-
- 1 ½ journée d'école (8h30-12h ou 14h-16h sans repas) : 50.-
- 1 petite journée (8h30-16h repas inclus) : 115.-
- 1 grande journée (7h30-18h30) : 140.-

Modalités de paiement

Échéance des paiements

L'écolage est dû avant le début de chaque trimestre, faute de quoi la famille peut se voir refuser l'accueil de son enfant. Il peut également être payé mensuellement, annuellement ou semestriellement, toujours en avance.

Trimestres comptables de l'écoline

- 1^{er} trimestre comptable (4 mois) : du 1^{er} septembre au 31 décembre
- 2^{ème} trimestre comptable (3 mois) : du 1^{er} janvier au 31 mars
- 3^{ème} trimestre comptable (3 mois) : du 1^{er} avril au 30 juin

Délai de résiliation / annulation de l'inscription

Annulation de l'inscription avant le début de l'année scolaire

L'annulation de l'inscription doit être signifiée le 10 juillet au plus tard, date du timbre poste faisant foi. Au-delà de cette date jusqu'au 1^{er} jour de rentrée, l'équivalent de 50% du 1^{er} trimestre comptable d'écolage (du 1^{er} septembre au 31 décembre) sera facturé.

Départ en cours d'année

Le départ de l'écoline en cours d'année doit être annoncé à la Direction par lettre recommandée (la date du timbre postal faisant foi) :

- Avant le 31 octobre pour un départ à la fin du 1^{er} trimestre comptable (31 décembre)
- Avant le 31 janvier pour un départ à la fin du 2^{ème} trimestre comptable (31 mars)
- Au-delà des échéances mentionnées ci-dessus, le trimestre comptable en cours ainsi que le trimestre comptable suivant seront facturés.

Modification de contrat en cours d'année

Les modifications de contrat doivent respecter les mêmes délais que pour une annulation. La Direction fera son possible pour raccourcir ces délais dans la mesure de ses possibilités.

Calendrier et vacances

Rentrée :	lundi 24 août 2020
Congés du Jeûne fédéral :	lundi 21 septembre 2020
Vacances d'Automne :	du samedi 10 octobre au dimanche 25 octobre 2020
Vacances de Noël :	du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021
Vacances de février :	du samedi 20 février au dimanche 28 février 2021
Vacances de Pâques :	du vendredi 2 avril au dimanche 18 avril 2021
Vacances de l'Ascension :	du jeudi 13 au dimanche 16 mai 2021
Congés de Pentecôte :	lundi 24 mai 2021
Fin de l'année scolaire :	samedi 3 juillet 2021

Dispositions administratives communes et for

La signature du contrat d'inscription vaut acceptation des présentes conditions financières et générales. Les présentes conditions financières et générales sont valables dès l'année scolaire 2020/2021 respectivement dès le 24 août 2020.

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant des présentes conditions financières et générales et des contrats s'y rapportant, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentales. Le for juridique est à Lausanne.

ANNEXE : CONDITIONS GENERALES ATELIERS VACANCES

Formalités d'admission

Les parents font part de leur demande à la Direction. La décision est prise par la Direction selon les disponibilités. Une confirmation écrite de la part des parents est ensuite nécessaire afin de réserver une place pour leur enfant.

Conditions tarifaires

ATELIERS VACANCES	HORAIRES	TARIFS
Forfait Semaine complète « Longues journées »	Du lundi au vendredi 7h30 – 18h30	500.-CHF/semaine
Forfait Semaine complète « Petites journées »	Du lundi au vendredi 9h00 – 16h30	425.-CHF/semaine
Forfait Semaine complète « ½ journées avec cantine »	Du lundi au vendredi 7h30 – 14h00	350.-CHF/ semaine
Forfait Semaine complète « ½ journées »	Du lundi au vendredi 7h30 – 12h00	250.-CHF/semaine
Forfait « à la carte » Longue journée	Nombre de jour au choix 7h30 – 18h30	125.-CHF/jour
Forfait « à la carte » Petite journée	Nombre de jour au choix 9h00 – 16h30	100.-CHF/jour
Forfait à la carte « ½ journées avec cantine »	Nombre de jour au choix 7h30 – 14h00	85.-CHF/jour
Forfait à la carte « ½ journées »	Nombre de jour au choix 7h30 – 12h00	50.-CHF/jour

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction : la place étant réservée dans tous les cas.

Modalités de paiement

Le règlement se fait sur le compte habituel de l'écoline ou bien sur son site de vente en ligne

Annulation de l'inscription

Sauf cas de force majeure (déterminé par la Direction de l'écoline), les Ateliers vacances ne sont pas remboursés si l'inscription de l'enfant est annulée par les parents.